N° 235. Jeudi 3 Octobre 1844. 15me Année.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
An	26 fl.	30 fl.
6 mois	14 »	16 »
3 mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Trois premières lignes 1 fl. 50, timbre compris, et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE 2 Octobre.

M. Thiers et la presse française.

Le *Journal des Débats* traite avec mépris le commentaire ridicule du *Constitutionnel* relativement à la réponse faite à M. de Larochefoucauld-Liancourt. Ces ridicules commentaires, dit-il, ne méritent pas une réfutation sérieuse. Si les paroles qui ont été mises dans la bouche du roi ont été réellement prononcées, elles ont un sens noble et profond qu'il ne faut pas laisser dénaturer. C'est la gloire du gouvernement de Juillet d'avoir voulu la paix, et de l'avoir fait sortir d'une révolution. Presque toutes les révolutions ont été suivies par des guerres sanglantes; la nôtre a été suivie par une paix féconde. C'est l'honneur du gouvernement nouveau d'avoir appris au monde qu'il y avait des révolutions humaines et pacifiques, et que les grands principes inaugurés par nos pères pouvaient s'établir, se fortifier et se développer à l'ombre de la paix, pour le bonheur et pour le bonheur futur des autres peuples. Cependant que les grands politiques pratiques se rassurent: personne ne s'abuse, personne ne s'endort. Il y a des vaisseaux dans nos ports, des murailles autour de nos villes, il y a des armes dans nos arsenaux, et des hommes pour s'en servir. La guerre doit encore venir, du moins elle viendra le plus tard possible, et elle sera, dans le sens littéral du mot, l'*ultima ratio*, la dernière raison des peuples comme des rois.

D'autre part nous lisons aujourd'hui dans le *Globe*:

« Le *Constitutionnel*, organe d'une audace insensée, insultait la personne du roi aujourd'hui, il insulte la pairie. On a parlé d'une promotion de pairs, dans laquelle se trouveraient compris plusieurs députés. Le journal de M. Thiers écrie aussitôt: « Ils feront encore des lois où ils seront censés en faire, » comme si l'on ne se méprenait sur la pensée injurieuse pour la noble chambre qui inspire cette réflexion, le *Constitutionnel* ajoute un peu plus loin: « Nous sommes toujours sûr de la majorité au Luxembourg. » C'est un homme qui a traité qui vient dire au roi: « Vous avez fait à la face de l'Europe amende honorable de Jemmapes et de Valmy. » C'est un homme qui était président du conseil il y a 4 ans, qui vient dire à la chambre des pairs: vous croyez faire les lois, vous êtes seulement censés les faire; vous croyez voter selon votre conscience et dans votre liberté? Votre vote appartient à tout le monde, vous êtes tous obligé de tout fourgon ministériel, et M. Thiers se dit dynastique et le *Constitutionnel*, pendant qu'il frappe ainsi la dynastie et qu'il outrage ainsi la majesté des pairs!

On sait pourquoi le *Constitutionnel* insulte le roi et la Pairie! parce que la colère se brise contre M. Guizot. Ne pouvant ébranler le ministre, il cherche à ébranler la dynastie et la constitution. Ce n'est pas la 1re fois qu'on essaie ce procédé, il est familier surtout à M. Thiers. Il a toujours essayé de faire rejaillir à la couronne ses défaites parlementaires, et lorsqu'il n'a pu frapper son adversaire naturel, il a toujours levé la main plus haut et toujours aussi le coup est tombé pesamment sur lui.

Cette odieuse tactique n'est au reste que le procédé logique de l'ambition déçue et de l'orgueil froissé; on reporte plus haut qu'au ministère l'insuccès de ses tentatives pour avoir la consolation de dire que si l'on ne réussit pas, c'est parce que l'on a en face de soi un homme stable, inamovible; c'est dans ce sens que M. Thiers laisse entendre qu'il ajourne son prochain ministère à la régence. M. Thiers ne se croirait pas ce duel arrogant avec la royauté, s'il se renfermait dans l'arène du gouvernement parlementaire, c'est-à-dire s'il s'en tenait à lutter avec un ministre, il faudrait bien avouer que sa défaite est le résultat de sa faiblesse, qu'il n'a pas pour lui la chambre et le pays.

Il est bien plus habile de laisser croire audacieusement que c'est la couronne qu'on a contre soi. M. Thiers a beau faire, il a beau avoir des procédés révolutionnaires, il n'a pas la taille d'un montagnard, il ne serait jamais que la réduction en plâtre de la statue de Bronze de Danton.

Il nous paraît digne de remarque que de leur côté les feuilles républicales et légitimistes semblent désavouer en ceci le langage des organes de MM. Thiers et de Rémusat. Voici ce qu'en dit, entre autres, *La Réforme*:

« Les journaux de M. Thiers se fâchent; ils traitent d'insensé, qu'il faudrait mettre au chef de famille déclarant qu'il n'acceptera jamais ni duel ni guerre, qui demandent si l'on croit que les nations sont *septuagénaires*. Non, elles sont plus anciennes, sans être si vieilles que les hommes qui les gouvernent, elles ne radotent pas la politique de nos Gérontes; tandis qu'ils achèvent leur monde, le monde continue la sienne; et si, par une loi qui n'est pas encore abolie, la civilisation, pour parvenir à son but, a besoin de se faire jour les armes à la main, elle sait que, désormais, elle peut compter sur la victoire. La contre-révolution a toujours de mauvais desseins, mais elle n'a plus de chances. »

On lit dans la *Gazette du Duché de Limbourg*:

Un malheur domestique vient de frapper M. le procureur-général qui doit porter la parole dans notre procès. Cette circonstance nécessitera très-probablement la remise de la cause (*du Journal du Duché*) au commencement du mois de novembre.

On écrit de Stockholm, le 21 septembre:

Hier, M. le chevalier Martini, ministre des Pays-Bas, arrivé de Copenhague, a été reçu en audience par le roi, pour remettre à S. M., de la part de son auguste maître, les insignes de grand croix de l'ordre du Lion-Néerlandais.

Le *Morning-Chronicle* annonce, d'après une lettre de Dublin, que la société dite *Conservatrice* est en banqueroute. On se rappelle qu'elle avait été fondée par les orangistes pour opposer des *meetings* anti-repealers à ceux des catholiques irlandais. Ce fait est trop caractéristique pour avoir besoin de commentaires.

Il est arrivé des nouvelles de Rio-Janeiro, jusqu'à la date du 25 juillet, dit le *Standard*, mais elles laissent les choses dans la même obscurité qu'auparavant. Les négociants qui, par leurs relations avec le Brésil, sont les mieux informés, ne croient pas que le gouvernement impérial soit disposé à entamer une querelle avec Rosas, et par conséquent ils n'ajoutent point foi à cette nouvelle, que des troupes brésiliennes auraient été envoyées dans la Plata. Et quant à l'affaire du traité de commerce avec l'Angleterre, il paraît qu'en effet les deux pays se sont fait des concessions, mais on n'a encore rien appris de positif.

Bourse de Paris du 30 septembre.

La hausse sur les consolidés a donné une impulsion de hausse aux fonds français, mais le 3 p. c. seul a conservé de la fermeté, le 5 p. c. était offert.

Dans les fonds étrangers, il y a hausse de ¼ sur le 5 p. c. belge ancien et sur le 5 p. c. belge (1840); de 5 c. sur la rente de Naples. On n'a rien fait en fonds d'Espagne; le 3 p. c. est coté, comme samedi à 35¼, l'actif n'est pas coté. Les autres fonds étrangers sans variation ou non cotés.

Affaires d'Espagne.

La *Gazette de Madrid* publie aujourd'hui un article officiel sur le rétablissement de la paix entre l'Espagne et le Maroc. Voici cet article:

Ministère des affaires étrangères.

« Le gouvernement de S. M. a reçu l'heureuse nouvelle de l'aplanissement des difficultés qui s'opposaient au rétablissement des anciennes relations de paix et d'amitié avec l'empereur du Maroc; une convention sur des bases déjà réglées et aussi justes qu'honorables étant sur le point d'être signée, le consul-général d'Espagne à Tanger est rentré dans l'exercice de ses fonctions, et l'acte de sa réinstallation a eu lieu de la manière la plus solennelle et la plus satisfaisante. Cette réinstallation allait s'effectuer le 12; après que le pavillon espagnol eut été arboré sur les forts de la place et salué de 21 coups de canon, et que la frégate *Cristina* y eut répondu, en arborant le pavillon marocain au mât de misaine, lorsqu'un violent coup de vent qui brisa deux amers de ce bâtiment l'obligea à remettre à la mer. Cet incident retarda l'exécution de la cérémonie de la réinstallation jusqu'au 17 du courant; jour où le consul-général descendit à terre dans la matinée, accompagné par les officiers du vapeur de guerre *Andaluz*, par les commandans et l'état-major de deux vaisseaux anglais; la place fit les saluts d'usage au moment du débarquement dudit consul. Ce fonctionnaire était attendu sur le quai par les consuls des autres puissances, par les pères de la mission et par une foule immense. La troupe sous les armes formait deux ailes, le général-gouverneur était à sa tête, il exprima par l'intermédiaire de son interprète, la grande satisfaction que lui causaient le retour du consul-espagnol et l'arrangement des difficultés qui existaient entre l'Espagne et le Maroc. Ensuite, la garde du gouverneur ouvrit un passage au cortège qui se rendit à Alcazaba, ainsi que M. Bulwer, ministre de S. M. britannique à Madrid et dont le zèle a concouru avec tant d'efficacité à l'heureuse issue de cette affaire. Le pacha reçut le consul de S. M. avec les plus grandes démonstrations de bienveillance et lui exprima son vif désir de voir se conclure au plus tôt un traité définitif qui consolidât de plus en plus la bonne intelligence et l'amitié si nécessaires et si utiles aux deux pays. ».

Il paraît certain que dans la prochaine session les cortes auront surtout à traiter trois questions principales; les finances, les lois administratives et la réforme constitutionnelle. Si les cortes sacrifiaient toute autre question à celle de la réforme de la constitution dans le but d'arriver à l'organisation d'un système représentatif aussi bien combiné que celui de France ou de Belgique qu'en résulterait-il, dit le journal *El Globo*, qui traite ces questions à fond? nos finances resteront dans le même état de délabrement, l'armée sera mal payée, les fonds publics seront stationnaires à 28 ou 29 p. c., les lois administratives ne recevront aucune amélioration, nous aurons des *ayuntamientos* réglés par la loi de 1840, rétablie par un décret de 1844; nous aurons des députations provinciales suivant la loi du 23 février, et qu'importe, comparativement à tant d'améliorations négligées, certains articles constitutionnels de plus ou de moins, un sénat ou une chambre haute mieux organisée. Enfin un cortès parfait. Que serait-il plus utile et plus urgent, dans ces circonstances, que d'obtenir que les cortès accordassent au gouvernement un vote de confiance aussi large que possible, qui lui permît d'établir des lois administratives. Les cortes doivent s'empresser aussi de couvrir un déficit qui est énorme et de rétablir le crédit. Il est évident que les avantages de cette sorte sont bien plus grands et qu'entre les deux programmes de la session future il n'y a pas à hésiter. Nous ne disons pas cela pour empêcher ou retarder la réforme de la constitution, mais nous voulons éviter qu'elle n'absorbe exclusivement l'attention des législateurs, ce qui serait un mal pour le pays.

El Heraldo appelle l'attention sur la situation malheureuse des Espagnols résidant à Montevideo. On ne peut se faire une idée, dit ce journal, de la manière dont y sont traités les sujets de S. M. Catholique et de l'indifférence avec laquelle ils sont regardés par les différentes administrations qui se sont succédé dans la métropole. Le pouvoir du sanguinaire dictateur s'attaque à nos bâtimens à l'ancre dans le port, surprend pendant la nuit leurs équipages sans défense, et les emmène de force sur les vaisseaux de la république. Cet attentat a été commis il y a 2 ans, et l'Espagne n'en a pas encore obtenu réparation. Là, on dispose de la vie et de la fortune de nos malheureux compatriotes, comme s'ils étaient de misérables esclaves; on les force à prendre part aux luttes intestines qui désolent les deux rives de la Plata en les inscrivant dans la milice; on exige d'eux des contributions comme s'ils étaient des sujets de la république Argentine, et s'il ne paient pas, on force leurs maisons et on pille leurs magasins. Les ministres eux-mêmes viennent en personne choisir les effets qui leur conviennent sans autre formalité que leur volonté despotique. Il n'est permis à aucun Espagnol de sortir du pays, et si quelqu'un d'eux

---

Feuilleton du Journal de La Haye. — 3 Oct. 1844.

PIA.

Légende siennoise (1).

II.

La saison meurtrière que le signe du lion ramène chaque année dans les Maremmes était à la moitié de son cours. Les rayons du soleil, traversant une atmosphère déjà embrasée, dévoraient la terre, qui découvrait partout ses entrailles desséchées. Toutes les fleurs se penchaient sur leurs tiges; toutes les feuilles étaient flétries comme si les plantes eussent été coupées à la racine. La brise du soir n'apportait point de vapeurs rafraîchissantes; la nuit n'avait plus de rosée. La nature entière semblait conjurée contre la pauvre captive en l'entourant de mille images de souffrances et de mort.

Durant les premiers jours, Pia pouvait du moins, de sa prison, suivre du regard les bergers occupés à réunir leurs troupeaux pour les chasser loin de la plaine, les voyageurs attardés qui prenaient le sentier du lac afin d'abréger leur chemin. Elle entendait le chant des oiseaux au lever du jour, le murmure des fontaines à travers les accidens du rocher. Elle n'était pas seule; son isolement s'éclairait parfois d'une pensée fugitive de liberté et de vie. Mais depuis longtemps, le sol de la Maremme n'était plus foulé par le pied de l'homme. Le pâtre, retiré sur la colline, abandonnait sa brebis égarée dans la plaine; le voyageur inexpérimenté qui prenait la direction du château d'Averne, saisi bientôt d'une terreur instinctive, retournait en toute hâte sur ses pas; les oiseaux se tenaient cachés dans le plus épais de la forêt et ne chantaient plus; le murmure des ruisseaux avait cessé, les sources étaient taries. La cigale remplissait seule alors le désert de son bruit criard et sans fin. Pas un souffle n'agitait le feuillage des arbres, si ce n'est lorsque le vent d'Afrique venait, en tourbillonnant au-dessus de la colline, déplacer les lourdes et brûlantes vapeurs qui remplissaient la vallée.

Infortunée Pia! ta riche jeunesse lutte encore contre tous ces élémens destructeurs, qui n'ont plus que toi à dévorer!

Enfermée dans une prison ardente, sous un ciel de feu, Pia ne peut plus trouver, même dans le sommeil, l'oubli momentané de ses maux. Ses longues insomnies sont remplies des souvenirs de sa vie d'autrefois, de sa mère qu'elle ne doit plus revoir, de son époux adoré, de sa maison splendide, de ses riants jardins avec leurs frais ombrages. Oh! combien était amère alors pour la pauvre prisonnière la pensée de tant de bonheur perdu!

Jadis une vieille nourrice racontait à Pia que des crimes horribles avaient été commis dans le château d'Averne, où les victimes avaient ensuite fixé leur demeure. Elle ajoutait que les sorcières se mêlaient aux revenans, et que tous ensemble ils allaient apprêter leurs repas de chair humaine dans les hautes tourelles du côté du lac, avant de préparer leurs philtres. La jeune femme avait écouté ces contes avec plus de curiosité que d'effroi; mais, seule maintenant dans les murs où on a placé le théâtre des plus affreux mystères, elle retrouve dans son imagination craintive tous les tourmens d'une terreur légitime. Les ténèbres de la nuit enfantent pour elle mille fantômes effrayans. Tremblante, respirant à peine, elle couvre ses beaux yeux, car à chaque instant il lui semble voir les ombres menaçantes des ancêtres de Nello s'approcher de son lit en étendant vers elle leurs mains ensanglantées.

Comme la vestale ensevelie vivante dans le champ infâme pour n'avoir pas su vivre sans aimer, et qui voit mourir la dernière lueur de sa lampe sépulcrale avec la pensée que les furies n'attendent que ce moment pour se précipiter sur elle, la malheureuse captive regarde chaque jour, dans une croissante angoisse diminuer et s'éteindre le crépuscule du soir.

Durant les heures où la chaleur et l'obscurité étaient par trop accablantes, Pia se réfugiait sur le balcon, dans l'espoir de respirer plus librement; là du moins, sous la clarté du firmament, les fantômes cessaient de la poursuivre, heureuse encore lorsque l'astre des nuits semblait venir la caresser de ses rayons!

— O lune bienfaisante, disait-elle, seule compagne de ma douleur, de ma longue agonie, ne précipite pas ainsi ta course vers l'occident pour que j'aie encore à pleurer l'absence de la douce lumière. Oh! ne m'abandonne pas au terme de mon existence! que tes rayons m'accompagnent lorsqu'on me portera dans la tombe! puis, quand viendra le temps où l'on saura mon innocence, lorsque tu reverras mon époux dans ces funestes lieux, me cherchant pour me rendre son amour, conduis-le à l'endroit où mon corps repose. Hélas! il ne trouvera qu'une froide pierre dont la vue changera son repentir en stériles remords. Il pleurera à son tour, mais il sera trop tard!

La fièvre avait dévoré lentement la jeune et belle Pia. Tout était fini pour elle dans ce monde. Lorsque les premiers nuages de l'automne parurent à l'horizon, chargés des principes vivifians qui allaient ranimer la nature, le poison des Maremmes avait glacé le cœur de la pauvre captive et tari sans retour dans ses veines la source de la vie.

Un jour qu'elle sentait ses dernières forces l'abandonner, Pia voulut contempler encore une fois les arbres, les champs, la prairie, toute cette nature qu'elle avait vue mourir feuille par feuille, et qui allait rajeunir en la laissant descendre seule au tombeau. Elle se soulève sur son lit d'agonie, elle se traîne jusqu'au balcon qu'elle a si souvent arrosé de pleurs, tout en confiant bien bas un silence de la nuit une secrète pensée d'espoir... Les yeux de la mourante étaient fixés d'abord sur le lit d'or et de pourpre du soleil couchant, puis ils se baissèrent instinctivement vers le sentier que ses regards avaient en vain interrogé tant de fois. Un pauvre ermite, la besace sur le dos, appuyé sur son bâton, gravissait lentement la montée la plus proche du château, en murmurant à voix basse l'angelus du soir.

O consolation inespérée pour la pauvre prisonnière! depuis si longtemps elle ne voyait autour d'elle que la solitude, la destruction, l'image anticipée de sa propre mort! Pia reconnaît l'anachorète de la montagne d'Averne, celui qui priait, agenouillé sur le seuil de sa cellule, lorsqu'elle descendit avec Nello la colline d'où elle aperçut pour la première fois le sombre manoir.

— Oh! mon père, s'écrie-t-elle d'une voix éteinte, arrêtez-vous un instant pour écouter le récit de mes malheurs. Captive dans cet affreux séjour depuis que des soupçons cruels ont pénétré le cœur de mon époux, je me meurs sans que personne soit près de moi pour recevoir mes dernières volontés.

Si jamais vous rencontrez le cavalier avec lequel j'ai passé devant votre cellule, il y a déjà de longs jours dont je n'ai pu compter le nombre, donnez-lui des nouvelles de la victime. Dites-lui que vous m'avez vue; dites-lui qu'innocente et pure, je lui pardonne en mourant, que j'implorerai pour lui le pardon du ciel. Et, pour qu'il sache que jusqu'à mon dernier soupir une pensée d'amour a répondu à sa résolution barbare, remettez-lui cet anneau; c'est notre anneau nuptial, je le lui rends avec ma foi, intact comme elle.

En disant ces mots, Pia retirait de son doigt le cercle d'or que Nello y avait mis en lui jurant un éternel amour. Elle l'enveloppa d'une tresse de ses cheveux; puis, après y avoir attaché un long et dernier regard, elle le jeta hors du castel.

— Mon père, recueillez aussi les cheveux que ma main défaillante vient de détacher de mon front; lorsque quelque berger, ou un pèlerin se rendant à Sienne, passera près de vous, chargez-le de les porter à ma mère. Elle ignore

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

parvient à fuir cette terre inhospitalière, il est déclaré déserteur de l'armée et traité comme tel.

Nous appelons l'attention du gouvernement sur ce scandale. D'après les calculs les plus sûrs, le nombre des sujets de S. M. [illegible] des artisans et des laboureurs, dont les uns se sont établis dans les vastes déserts de l'intérieur, et les autres dans la capitale, qui, par suite de cet accroissement de consommateurs, a vu s'élever les droits d'importation à plus de 16 millions 1/2 en 1842, tandis qu'en 1833, ils produisirent à peine 6 millions de piastres. Un agent diplomatique ou consulaire et un ou deux vaisseaux de guerre, qui fassent respecter notre pavillon dans ces parages, voilà tout ce que nous demandons au gouvernement, au nom de la dignité nationale offensée, des droits de l'humanité outragés, des principes du droit des gens méconnus et foulés aux pieds; et enfin au nom de nos frères infortunés.

Dans son numéro suivant, le même journal s'exprime ainsi:

Hier nous remplissions un devoir sacré en appelant l'attention du gouvernement sur les malheureux Espagnols résidant à Montevideo; aujourd'hui nous avons à remplir un devoir d'impartialité et de justice; nous avons appris avec la plus vive satisfaction que la première affaire dont s'est occupé M. Martinez de la Rosa, à son arrivée au pouvoir a été l'affaire de Montevideo, qui avait déjà appelé l'attention de son prédécesseur, mais que sa position provisoire et les affaires du Maroc ont empêché de prendre une résolution propre à remédier au mal que la presse espagnole signale depuis plusieurs années. Il a été délibéré sur cette affaire importante, dans le conseil des ministres, et l'ordre a été donné à M. Carlos Creus, consul de S. M. à Bayonne, de se rendre à Madrid pour y recevoir des instructions verbales, et partir pour ces contrées lointaines avec le caractère de consul-général dans la république de l'Uruguay, afin d'y protéger la vie et les intérêts des Espagnols; le gouvernement a ordonné, dans le même but, d'armer quelques vaisseaux de la marine royale qui doivent conduire ce fonctionnaire et l'aider à remplir son importante mission. L'empressement qu'a mis M. Martinez de la Rosa à soulager le sort d'un si grand nombre de malheureux et à soutenir l'honneur de notre nation, confirment l'opinion que l'on a généralement des sentimens d'humanité et de philanthropie de ce respectable homme d'état, et prouvent que, depuis longtemps, il s'occupait de questions internationales qu'il lui est donné de résoudre dans sa haute position: ce que l'on pouvait présumer de la part d'un homme qui figure depuis longues années dans les réunions les plus élevées de la politique européenne.

Affaires de Suisse.

Dans un de nos derniers numéros nous avons reproduit un article d'un autre journal au sujet du drapeau d'un camp de milices genevoises, qui aurait été enlevé de nuit par des militaires sardes, en vue de se venger d'outrages dont ils auraient été les victimes.

Des renseignemens que nous recevons d'une source certaine nous démontrent que les faits contenus dans cet article sont inexacts.

Au milieu du mois d'août dernier, le commandant de Saint-Julien fit arrêter sur le territoire sarde deux individus non militaires, qui servaient d'avoir enlevé de nuit le drapeau du camp genevois. Ce drapeau, d'une petite dimension, fut renvoyé aux autorités du canton de Genève, et il fut de suite reconnu que ce drapeau était celui qui, placé sur le sommet d'une baraque des environs, servait d'enseigne à l'établissement d'un tir au pistolet. Cette baraque était en dehors du camp, tout-à-fait indépendante de son administration, et placée, par sa distance, hors de la surveillance des postes ou des factionnaires.

Sur cet événement bien simple, et auquel on prêta d'abord fort peu d'attention, on s'est amusé à broder un roman amusant et spirituel, mais qui pèche par le défaut d'exactitude des faits qui s'y trouvent détaillés.

Aujourd'hui que la vérité nous est connue, nous pouvons affirmer qu'aucune dispute n'a eu lieu entre des militaires sardes et des soldats de la milice genevoise; qu'aucun étendard cantonal ou fédéral n'a été enlevé du camp, et qu'aucune tentative n'a même été faite pour opérer une soustraction semblable; enfin que pas un seul capitaine n'a été destitué, et qu'aucun militaire du camp n'a été ou ne doit être puni en raison d'un délit qui du reste n'a pas eu lieu. (*Journal des Débats.*)

On s'occupe sérieusement dans la Suisse orientale du projet d'un chemin de fer allant du lac de Constance au pied du mont Splugen (Grisons). On paraît avoir entièrement renoncé, vu l'impossibilité de s'entendre entre cantons riverains, au chemin de fer projeté de Zurich à Bâle.

Affaires de Belgique.

Un journal belge assure que la ratification du traité du 1er septembre par la Prusse ne fait naître aucune difficulté; mais qu'il faudra que ce traité subisse la même formalité près de tous les états du *Zollverein*, et qu'elle n'aura entière que quelques jours avant que cette formalité soit remplie.

Pour ce qui touche la Prusse, nous avons tout lieu de croire, dit le *Journal de Bruxelles*, que les assertions de cette feuille sont fondées. Mais nous ne concevons pas qu'on annonce comme une chose nouvelle que le traité devra être ratifié par tous les états du *Zollverein*. Qui ne sait cela? Le cabinet de Berlin n'a pas d'ailleurs attendu un mois tout entier avant de communiquer la convention à ses alliés. Elle a dû leur être soumise dès les premiers jours du mois de septembre, et si les ratifications n'ont pas encore été échangées, ce n'est évidemment pas parce que la formalité, dont parle cette feuille, doit être préalablement accomplie. Cette prétendue nouvelle n'a pas de sens.

VENTE DE LA BRITISH-QUEEN.

Ce matin (le 1er octobre) le bateau à vapeur *British-Queen*, avec son inventaire, a été adjugé, sauf approbation du ministre, à M. Van Leemput, mécanicien fondeur en notre ville, pour la somme de fr. 170,500 (fl. 81,050). — L'ameublement a été retiré et reste offert, dit-on, pour la somme de fr. 5,000 (fl. 2,300). (*Journal du Commerce d'Anvers.*)

Nouvelles de France.

Paris, 30 septembre.

Le 26 sont arrivés à Toulon le vaisseau le *Suffren* et la frégate à vapeur le *Montezuma*. Aussitôt que ces bâtimens avaient été signalés, les troupes avaient pris les armes, et tout se disposait pour recevoir le prince de Joinville, en l'honneur de qui des arcs de triomphe et des fêtes étaient préparés; mais on a appris bientôt que le prince n'était pas à bord de son vaisseau; il était resté à Cadix, d'où le prince a dû partir directement pour le château d'Eu. Le prince est légèrement indisposé, et il paraît que cette circonstance l'a déterminé à se soustraire à une réception officielle, en même temps qu'il pourra satisfaire son désir de voir le roi avant son départ pour l'Angleterre.

Le *Pharamond*, parti d'Alger le 24, a mouillé, le 26 au soir, dans le port de Marseille. Il a apporté une lettre adressée à un négociant de cette ville, et qui annonce que nos troupes ont été attaquées à Dellys par le Kalifa Ben-Salem. Il paraît qu'à la suite d'une revue du maréchal-gouverneur a fait embarquer, sur des bateaux à vapeur, de l'artillerie, deux compagnies du génie et des troupes de ligne. Le tout a été dirigé sur Dellys.

— Il n'y a point eu de discours proprement dits prononcés à l'occasion de la présentation des drapeaux au roi dans la cour des Tuileries.

Le ministre de la guerre a dit: « Sire, je présente à Votre » Majesté les drapeaux conquis à la bataille d'Isly *par l'armée* » *française*, et à la prise de Mogador *par M. le prince de Joinville*. » Je prie Votre Majesté de les recevoir et de permettre qu'ils » soient placés sous les voûtes de la chapelle des Invalides. » Le » roi a répondu: « J'accepte ces drapeaux au nom de la France. »

On lira avec intérêt les détails qui suivent, et que nous empruntons à une correspondance écrite à bord même du *Suffren*:

« Vaisseau le *Suffren*, rade de Cadix, 6 septembre.

» Une touchante cérémonie vient de s'accomplir. L'escadre a donné aujourd'hui un nouveau témoignage de regrets aux hommes et aux enfans morts sur nos vaisseaux, le 6 août, pendant le bombardement de Tanger. Un mois, jour pour jour, nous sépare déjà de cette glorieuse journée, et pendant cette période, à laquelle n'ont manqué ni l'activité, ni les périls, et où la mort a fait parmi nous de nouvelles victimes, le souvenir de ce premier combat, de ce premier deuil ne s'était affaibli chez aucun de nous.

» Tout concourait aujourd'hui à rendre complète et imposante la solennité de ce premier anniversaire. La campagne, après un mois d'hostilités glorieuses, touche à son terme; l'[illegible] paisiblement mouillée dans une baie magnifique, sou[illegible] éblouissant et la religion est représentée à bord par [illegible] plein de tolérance et de bonté. Comment l'idée de [illegible] mémoire de nos morts, de consacrer leur gloire, ne s[illegible] pas venue à ce ministre de paix qui versa l'eau sainte sur [illegible] cueil de Saint-Hélène?

» L'amiral qui présida à la translation des cendres de [illegible] reur, ne pouvait accueillir qu'avec un respectueux [illegible] ment la pieuse idée de l'aumônier.

» En un instant les matelots sont à l'œuvre; au pied du [illegible] mât un autel s'élève comme par enchantement, le [illegible] Coquereau, qui a su se faire aimer de tous nos marins, [illegible] lui-même à la création de cette chapelle improvisée. Des [illegible] lons aux mille couleurs servent de tenture; pour lumina[illegible] allume les fanaux du bord; bientôt les mousses, transform[illegible] enfans de chœur, portent les vases sacrés. La garde, en g[illegible] tenue, se met sous les armes; et occupe l'espace compris [illegible] l'autel et la dunette. L'équipage, en bon ordre, est [illegible] découvert sur le pont; de toutes parts des canots arrivent [illegible] du vaisseau-amiral, portant des détachemens de tous [illegible] majors de l'escadre.

» Les officiers, chapeau bas, se pressent sur la dunette [illegible] un mouvement se fait parmi eux, c'est l'amiral, en g[illegible] nue, tel qu'il était le jour du combat, qui vient assis[illegible] vice divin.

» Aussitôt un roulement de tambours se fait entend[illegible] pavillon descend à mi-mât, les vergues retombent en [illegible] double signe de deuil! Le silence le plus profond succ[illegible] gitation, au bruit des manœuvres, ce n'est plus un [illegible] c'est un temple consacré. Le prêtre, revêtu de ses [illegible] sacerdotaux, se dirige vers l'autel, et tous, croyans ou [illegible] clinent avec émotion, avec respect, devant ce prêtre [illegible] nom de celui qui s'est dévoué pour tous, un pieux, un [illegible] hommage aux pauvres enfans du peuple, morts pour la [illegible] au champ d'honneur.

» Cette touchante cérémonie était à la fois radieuse et [illegible] car si l'image de la mort dominait cette lugubre scène, une [illegible] de gloire, un sentiment de juste orgueil national se mêlait [illegible] tristesse de nos regrets. Un silence profond régnait parmi [illegible] foule attentive, une émotion vive se lisait sur ces visages [illegible] qui naguère encore allaient au feu avec une si fraîche [illegible]

» Il me serait impossible de vous donner une idée de l'[illegible] sion générale qu'a produite cette cérémonie si simple et si [illegible] chante, surtout à cet instant solennel où l'équipage, [illegible] amiral, officiers, matelots et soldats, s'inclinaient devant [illegible] tie sainte élevée par le prêtre au-dessus de tous, pendant [illegible] les soldats à genoux présentaient les armes, et que les [illegible] de la vague caressant les flancs du navire, et le bruit des [illegible] bours battant au champ, troublaient seuls la majesté de [illegible] lence.... Scène sublime que le cœur seul peut comprendre [illegible] que la plume ne saurait décrire. »

Nouvelles d'Allemagne.

Les journaux de Kœnigsberg publient la lettre suivante qui a été adressée par le roi à M. Boetticher, président supérieur de la province de Prusse:

« Avant de quitter la province, je ne puis me dispenser de vous témoigner ma satisfaction sur l'état où je l'ai de nouveau trouvée. Grâce à une administration active et intelligente, vous avez obtenu des résultats très-avantageux, et vous vous êtes acquis de ma part une profonde reconnaissance, que je suis heureux de vous témoigner. Puisse Dieu préserver désormais la province des malheurs que le mauvais temps y a occasionnés cette année, et bénir vos travaux! Je vous permets aussi de publier cet ordre, afin d'exprimer mes sincères remercîmens à tous les habitans de la province pour les nombreuses preuves d'attachement non équivoques qu'ils m'ont données partout.

» Dantzig, le 11 septembre 1844.

» *Signé*, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

— Les nouvelles qu'on reçoit de Dantzig et des bords de la Vistule sur le commerce des céréales sont très-alarmantes. On ne sait que faire de l'énorme masse de grains qui sont entassés dans les entrepôts ni comment échapper à une banqueroute générale. On a prié le roi de faire aux marchands de céréales une avance de quelques millions, et c'est peut-être là [illegible]

[illegible] ma destinée, et ne pourra venir répandre sur moi ses pleurs. Qu'elle reçoive du moins un dernier gage de mon amour! mais qu'elle sache surtout qu'en mourant, j'ai juré devant Dieu de n'avoir jamais accueilli une pensée dont elle ait à rougir. O mon Dieu! pourvu qu'on n'outrage pas encore ma mémoire, et que mon bourreau apprenne un jour qu'il a condamné à la mort une victime innocente!... Dans vos prières, souvenez-vous de Pia. Elle priera pour vous dans le ciel.

L'émotion avait retenu au cœur de la pauvre femme tout ce qui lui restait de vie. Les dernières paroles moururent sur ses lèvres; ses yeux ne trouvèrent plus de larmes.

Le vieillard avait levé la tête au premier appel de la prisonnière. Il cherchait à reconnaître l'infortunée dont la voix tant [illegible] accens. La fraîcheur et les roses avaient fui sans doute la triste captive; mais le malheur n'avait point altéré ses traits empreints d'une douce et touchante résignation. Privée de sa beauté éclatante, Pia ressemblait à l'étoile qui pâlit au retour de l'aurore.

Elle pria pour le vieillard se baisser et ramasser l'anneau, avec l'expression d'une promesse sincère. Elle crut entendre qu'il lui disait d'espérer en Dieu, qui ne laisse pas durer éternellement le martyre. Mais, se sentant mourir, elle s'éloigna en chancelant, tandis que le vieillard attendri contemplait encore le balcon désert.

La nuit commençait à étendre son voile sur la terre, lorsque le bon anachorète songea à regagner sa demeure. La pensée de l'innocente et malheureuse Pia remplit sa longue prière, et l'aurore le trouva encore à genoux, demandant à Dieu avec ferveur de l'inspirer dans son brûlant désir de porter secours à la captive du château d'Averne.

L'ermitage, avec son toit de chaume recouvert de gazon, était comme suspendu au flanc le plus escarpé de la colline. Le mur en pierres blanches se détachait sur les masses sombres de l'épaisse forêt qui couronnait la montagne, et frappait de loin les regards du voyageur égaré. Au-dessous, un jardin soigneusement cultivé, clos d'une haie sauvage et arrosé par l'eau limpide d'une source voisine, annonçait que l'habitant de cette sainte retraite donnait aux distractions champêtres toutes les heures qu'il ne consacrait pas à la prière. Un peu plus loin, l'on apercevait une pelouse du plus beau gazon, entourée de grands arbres que le vieillard avait plantés lui-même, et dont il avait vu bien des fois se renouveler le feuillage. C'était là qu'il avait dressé l'autel, aux emblèmes de la mort, sur lequel il offrait chaque jour à Dieu le sacrifice d'amour et d'expiation. C'était là qu'il priait pour l'infortunée Pia, incertain encore de pouvoir lui venir en aide, lorsque tout à coup le bruit des pas précipités d'un cheval vint interrompre ses tristes pensées. Un cavalier venait s'abriter contre l'orage qui grondait depuis le matin à l'horizon et qui menaçait d'éclater sur la vallée d'Averne.

Ce n'était pas la première fois que cet inconnu paraissait dans le pays. Les pâtres l'avaient vu souvent errer sur les collines qui environnent le château et le lac; ils avaient remarqué son aspect sombre et farouche, et le soin avec lequel il évitait de les rencontrer. Souvent, après être resté immobile, durant des heures entières, comme absorbé dans une funeste contemplation, il pressait soudain les flancs de son cheval et disparaissait à travers les arbres et les rochers. Au dernier détour de la vallée, d'où l'on découvrait encore les hautes et noires tourelles du château d'Averne, le cavalier s'arrêtait. Une pensée de regret semblait passer fugitive sur son front. On le voyait hésiter un instant; puis, l'expression d'une colère farouche contractait de nouveau ses traits, et il continuait sa course vers la plaine. Parfois, on l'avait aperçu assis au pied d'un arbre, se nourrissant de plantes et de fruits sauvages; là, il n'avait d'autre couche que la terre nue. Son aspect étrange, le superstitieux pèlerin se disait d'être; on l'avait surnommé qu'il rencontrerait le mauvais génie de la Maremme.

L'apparition du mystérieux cavalier réjouit le saint anachorète. Il remercia Dieu dans son cœur de l'avoir exaucé, d'avoir amené vers lui celui-là seul qui pouvait sauver la captive à l'instant même; il avait compris que c'était l'époux de l'infortunée Pia.

Nello était à peine entré sous le toit hospitalier de l'ermitage que le souffle impétueux de la tempête, chargée de grêle et de pluie, battit les flancs de la montagne. Le vent mugissait avec fureur dans les arbres, la foudre grondait en éclats répétés, et bientôt des torrens trop rapides pour abreuver la terre, que le brûlant soleil de l'été avait durcie, se précipitèrent de toutes parts.

La dernière heure du jour avait hâté sa course devant les sombres nuages qui chargeaient le ciel. Une torche de cire éclairait depuis longtemps la cellule, que l'orage durait encore. Nello, la tête appuyée sur sa poitrine, était assis près d'une table chargée de toutes les provisions du pauvre ermite; il y avait touché à peine, et ne répondait que par un sourire forcé, fugitif, aux démonstrations bienveillantes de son hôte.

Le vieillard lui dit alors:

— La nuit n'est pas encore avancée; en attendant que le sommeil vous amène le repos, je veux vous raconter une histoire qui est forte touchante.

Sur la route qui conduit d'ici à la mer, et par où vous avez dû passer aujourd'hui, au fond d'une étroite vallée, on aperçoit les ruines d'une ancienne tour. Maintenant, les oiseaux de la nuit y ont fixé leur retraite; autrefois c'était la demeure d'un homme aux habitudes étranges, aux mœurs presque sauvages. Cet homme avait deux trésors dont la possession exclusive remplissait toute son âme: une fontaine et une biche.

La fontaine surpassait en beauté tout ce que les arts ont produit de plus parfait en ce genre. D'une voûte de cristal formée par la nature sous un massif de rochers, l'eau tombait par mille gouttes à la fois, rejaillissant avec un bruit harmonieux à la surface des réservoirs qu'elle s'était creusés elle-même dans le sol d'albâtre. Le courant limpide s'échappait de la grotte entre deux rives de verdure, pour aller se perdre en murmurant dans un ombrage. Jaloux de son trésor, le maître n'en permettait l'approche ni aux troupeaux ni même aux voyageurs pressés par la soif. Il aimait, à son retour de la chasse, à se désaltérer dans cette onde si pure, à y rafraîchir son front couvert de sueur et de poussière.

La jeune biche, qui bondissait à sa rencontre lorsqu'il revenait de la [illegible] qui courait s'accroupir à ses pieds, joyeuse et confiante, lorsqu'elle le voyait sortir et s'asseoir sur le seuil de la tour, avait été l'objet de ses soins dans un jour où, toute petite, il l'avait enlevée à sa mère. Elle était blanche, sans aucune tache; ses pieds seuls avaient une légère teinte de rose. Douce et [illegible] lière comme la colombe, elle ne caressait jamais que la main de son maître qui lui avait mis au cou un collier d'or sur lequel étaient gravées ces paroles: *Je suis à monseigneur; que nul n'ose me toucher.*

Un jour qu'il revenait de la chasse et qu'il cherchait des yeux sa [illegible], surpris de ne pas la voir accourir, il l'aperçut étendue sur le gazon, haletante, le flanc tout ensanglanté. Il porta ses regards sur la fontaine; les bords en étaient souillés de fange, l'eau était noire.

Tandis qu'il est encore indécis et comme frappé de stupeur à la vue de sa double infortune, un chasseur du voisinage, à l'ame envieuse, au cœur perfide, paraît tout à coup derrière les arbres. Il s'approche de son malheureux voisin avec une feinte compassion, et lui dit: « En votre absence, un serpent monstrueux est sorti de la forêt et s'est dirigé vers cette fontaine dans laquelle il a répandu son noir venin. Un instant après, j'ai vu descendre de la montagne un chien furieux, les yeux enflammés, la gueule écumante de rage. Votre biche s'enfuit à son approche, mais il l'eut bientôt atteinte. Elle a été mordue; le poison contagieux circule maintenant dans ses veines. »

L'imprudent prêta foi à ces paroles mensongères. Dans l'accès d'une fureur insensée, plein de dépit et de crainte, il s'élance sur la pauvre biche qui tournait vers lui des regards supplians, et la perce d'un coup mortel. La fontaine fut à son tour l'objet de sa fureur. Croyant aussi que ses eaux étaient empoisonnées il détruisit les bassins, les canaux; il fit écrouler la voûte de la grotte, et ne s'arrêta dans son œuvre de destruction que lorsque les sources eurent disparu sans retour sous les décombres.

Lorsqu'il se trouva seul, lorsqu'il vit se dessécher et mourir autour de sa demeure les fleurs, le gazon, les arbustes que la fontaine nourrissait autrefois de ses eaux vivifiantes, il comprit alors, mais trop tard, toute l'étendue de son malheur. Le séjour qu'il avait choisi, où longtemps il avait été heureux, lui sembla bientôt si horrible, qu'il partit pour ne plus revenir. Et c'est Dieu qui dans sa miséricorde, n'a pas permis qu'il reparût dans ces funestes lieux, combien sa douleur aurait été amère, s'il eût appris, comme nous, que la biche n'avait pas été mordue, que sa fontaine n'avait pas été empoisonnée. Le chasseur, dont le récit avait rempli son ame de dégoût et de colère, n'était qu'un menteur que l'envie avait inspiré.

Nello avait écouté ce récit avec distraction d'abord, puis avec intérêt; aux dernières paroles, il releva la tête et regarda fixément le vieillard; puis ajouta:

— Voici le collier d'or qui entourait le cou de la biche innocente.

Et il présenta au cavalier l'anneau de l'infortunée Pia.

(*La suite à demain.*)

les préserver d'une ruine à peu près certaine. Reste à si l'état peut courir les risques de cette entreprise.

n écrit de Berlin, le 26 septembre :

jugement rendu par le tribunal de première instance Tschech lui a été signifié hier. Le condamné, en entena sentence, n'a rien perdu de l'impassibilité dont il avait, ce jour, fait preuve dans sa prison. Il a prié le greffier de ser de tous les préliminaires d'usage, sous prétexte les connaît, ayant été jadis étudiant en droit, et il a chargé défenseur d'interjeter appel devant la cour de seconde inchant, a-t-il dit, que s'il y renonçait, le tribunal le feffice.

n journal a prétendu que Tschech, en vertu de la sentence contre lui, sera conduit à l'échafaud en chemise, et lui coupera la main droite. Cela est inexact. Quelque sévère soient certaines dispositions de notre ancien code pénal, y trouve rien de semblable. Or, les juges ne peuvent pas er de nouvelles peines ; ils n'ont que le droit de condamcoupable à l'espèce de mort la plus dure qui soit formulée code, c'est-à-dire à être roué de bas en haut, et ce supplidéjà assez cruel pour qu'il soit inutile de le rendre plus encore. Anciennement certains coupables étaient porl'échafaud, enveloppés dans une peau de vache ; c'était gravation de peine, qui constituait ainsi une nouvelle flére ; mais aujourd'hui cet usage n'aurait plus la même cation, bien que cependant il soit admis également par le au code pénal en ce qui touche certains crimes, tels que le cide et l'infanticide. »

Un navire à bord duquel se trouvaient 120 émigrans, a la voile à Brême, le 18, pour le Texas ; ces émigrans gés sous la conduite d'un ingénieur. Trois autres bâtiront également partir pour la même destination d'ici à accompagnés du médecin et du directeur de la comptabi- c'est le début de l'entreprise de la Société pour la protec- des émigrans allemands au Texas, dont le but est de réiser l'émigration allemande, d'assurer le sort des émiet de fonder une colonie allemande. La première expéest pourvue de tout ce qui peut lui être nécessaire pour er six mois au Texas, et la société a fait tous les prépanécessaires pour la création de grands établissemens les et industriels.

Nouvelles de Grèce.

bruits au sujet d'une apparition de pirates dans l'Archi- engagé M. Coletti à tranquilliser par circulaire les néet les agens étrangers, en leur donnant l'assurance que vernement n'avait reçu aucune nouvelle d'un grave atquelconque.

rappellera qu'il y a quelques jours nous avons reproaprès le *Times*, une lettre adressée dans le même but par letti au consul-général de Grèce à Londres.

dernières instructions, envoyées à M. Mussurus, ministre Porte à Athènes, avaient trait aux craintes qu'inspirait le an cabinet grec au divan pour ses provinces limitrophes ; pports adressés par M. Mussurus à la Porte ont dissipé touinquiétudes de cette dernière à ce sujet, attendu que ce istre non-seulement a reçu du cabinet grec les promesses lus rassurantes, mais qu'il a eu occasion de se convaincre mment de sa loyauté et de ses intentions pacifiques.

On écrit d'Athènes, 10 septembre. Les incendies se multent dans le pays, et l'île de Négrepont vient d'être complètement ravagée par ce fléau que l'on ne peut combattre, faute police et de forces nécessaires.

e sont les paysans eux-mêmes qui mettent ainsi le feu part où il y a des bois. Leur idée est que, les européens aimant erdure et le doux ombrage des forêts, ils quitteront sûrement le pays, dès qu'il sera complètement dépouillé de ces ieux avantages. Les misérables ne comprennent pas qu'ils tribuent ainsi à la misère qui les ronge !

Nouvelles de Turquie.

« Constantinople, 11 septembre.

Les négociations de l'ambassade de France au sujet d'une sanction pour M. Lœwe-Weimars, consul-général de France à paraissent demeurer infructueuses. Selon la version que, M. Lœwe-Weimars, se promenant à cheval, avait donquelques coups de sa cravache à un vieux émir qui était sur passage. L'émir alla avec les témoins de l'événement chez gouverneur Nedjib-Pacha et lui remit une plainte couverte nombreuses signatures. Le pacha congédia la foule en disant écrit suffisait, et pria M. Lœwe-Weimars de vider le plus possible cette fâcheuse affaire. Le consul-général de France montra tout disposé, fit venir l'émir chez lui, lui présenta ses s, assura n'avoir pas su que le turban vert était la marque ive des émirs, lui baisa la main et alla jusqu'à lui offrir che pour qu'il se donnât lui-même satisfaction. L'affaire semblait parfaitement arrangée, quand, quelques semaines plus tard, on dit que les marchands français conjurèrent M. Lœwe-Weimars de repousser un accommodement aussi ignominieux pour la nation française, sur quoi il exigea en effet du pacha la destitution et l'éloignement de quelques jurisconsultes qui auraient tout vu, et signé la plainte que l'émir adressait au pacha.

On apprend à l'instant même que Refik-Bey, ex-directeur de la quarantaine aux Dardanelles et plus tard à Smyrne, a été adjoint au pacha de Tophana pour présider le conseil sanitaire.

— Le 5 de ce mois, le premier Drogman de la légation russe, le prince Handschery, se présenta chez Rifaat-Pacha, et lui montra la décoration d'un officier supérieur turc, trouvée à la capture d'un bateau à vapeur ottoman qui avait des armes et munitions à bord et en destination pour les Caucasiens ; lesquelles, à en juger par la fabrication de la poudre et la forme des armes était évidemment d'origine turque. Rifaat-Pacha protesta au nom de la Porte qu'il n'avait pas la moindre connaissance de ce fait. Le prince Handschery lui répondit que l'officier turc en question serait envoyé en Sibérie et qu'il ne tenait qu'à la Porte de le réclamer. Mais on doute fort que celle-ci veuille se compromettre à ce point vis-à-vis de la Russie.

— Nous extrayons les passages suivans de deux lettres de Constantinople du 7 et du 11 septembre :

« L'affaire des quarantaines paraît devoir se terminer à la satisfaction des missions étrangères. A la protestation adressée par les représentans étrangers à l'occasion du renvoi des délégués des quarantaines, la Porte a répondu qu'elle n'approuvait pas ce qui avait été fait par Mehmed-Ali-Pacha, que les délégués avaient été appelés par la Porte et qu'elle seule aurait pu en demander le retrait. On va donc faire rentrer les délégués et maintenir l'organisation du conseil de santé, qui sera présidé par Rafik-Bey, délégué de Mehmed-Ali, qui sans doute ne manquera pas de chercher à se débarrasser d'une administration où les voies délibératives ne lui laissent qu'une ombre de pouvoir et lui créent par-contre des embarras sans nombre et beaucoup de responsabilité. »

La dernière lettre de Constantinople, ajoute la *Presse* à laquelle nous empruntons ces extraits, que nous avons reçue, s'accorde avec ce qu'on vient de lire dans celles qui précèdent sur la santé du sultan : il a, en effet, été surpris dernièrement au milieu des plaisirs de son harem par une violente attaque d'épilepsie qui a jeté l'épouvante et l'anxiété dans tout le sérail. Le bruit n'a pu en être entièrement étouffé ; il s'est fait aussitôt jour au dehors, où il avait acquis une telle consistance que, pour le faire taire, le sultan, bien qu'encore très-souffrant, faisant un effort sur lui-même, se rendit à la mosquée le lendemain vendredi. La mort du sultan, si elle avait lieu, serait une complication grave que la politique doit prévoir !

— Il paraît presqu'entièrement démontré que la tentative d'évasion des détenus politiques dans les salines de Telega a été un acte de désespoir. La visite annoncée du prince Bibesco avait fait naître de grandes espérances chez la plupart d'entr'eux, et lorsque le prince parut en effet, un grand nombre de ces malheureux se jetèrent à ses genoux en implorant sa grâce ; mais l'hospodar les repoussa avec dureté ; il alla même jusqu'à dire au boyard Deschu : « Vous auriez dû être condamné aux travaux pour trente ans et non pour quinze seulement. » A un autre qui avait aussi imploré sa clémence il dit : « On aurait dû vous pendre. »

A ce qu'on apprend, treize prisonniers et cinq soldats ont péri dans cette affaire ; douze ont été gravement blessés.

Le sort de ces détenus politiques est maintenant des plus affreux ; ils ne peuvent plus quitter les salines pendant la nuit, et ainsi il n'est pas probable qu'ils revoient jamais la lumière du jour. Dans l'enquête faite à l'occasion de cette révolte, le boyard Deschu et quatre autres détenus ont fait d'importantes révélations qui compromettent gravement l'ex-prince de Servie, Milosch Obrenowitch ; cependant ils n'ont pu appuyer ces révélations d'aucune preuve.

— Une autre correspondance mande ce qui suit au sujet de l'enquête faite dans cette même affaire :

Le procès fait aux prisonniers politiques qui avaient tenté de s'évader de force des salines de Telega, est terminé. Cinq d'entre eux, parmi lesquels le boyard Deschu, sont condamnés à mort ; le reste aux travaux forcés, les uns à perpétuité, les autres pour un certain nombre d'années. On croyait à Koukharest que le prince commuerait la peine capitale en une détention à vie.

D'après les aveux des prévenus, qui sont pour la plupart Bulgares, leur projet était de s'emparer de la personne de l'hospodar, dès qu'ils auraient recouvré leur liberté, et d'insurger les districts de la Valachie situés vers le Danube, de même que la Bulgarie. Ils espéraient que non-seulement les provinces slaves, c'est-à-dire la Servie, la Bosnie et l'Herzégowine, se joindraient au mouvement, mais encore que les riverains valaques et moldaves du Danube et du Pruth inférieur suivraient cet exemple.

Ils paraissent d'ailleurs avoir entretenu des relations très-étendues avec les provinces slaves, et l'on prétend que le parti Milosch en Servie n'y est pas étranger. Du moins il ressort de l'enquête actuelle que Constantin Souzo, agent zélé de l'ex-prince Milosch, a eu de fréquentes entrevues avec Deschu, et qu'il a figuré parmi les conspirateurs comme prince futur de la Bulgarie. Le but final des efforts de ces aventuriers était de former un puissant état fédératif au Nord de la Turquie d'Europe, dont feraient partie les pays susmentionnés comme états souverains ; toutefois sa constitution devait être telle que les provinces limitrophes auraient pu accéder à cette fédération.

Au reste, Deschu, excepté sa participation au complot relatif à l'évasion, a constamment nié tout le reste, mais sans succès, car tous les complices l'ont unanimement désigné comme l'auteur du projet et l'instigateur de tous les complots qui ont été tramés. La ville de Galacz, qui est le foyer de toutes les menées politiques et le siége de tous les mécontens, est actuellement l'objet d'une surveillance sévère, non-seulement de la part des autorités valaques, mais aussi du gouvernement turc, qui ne s'est pas fait illusion un seul instant sur le danger qui le menace de ce côté là.

— La Porte vient de prendre des mesures particulières pour relever l'agriculture et l'industrie. Elle veut, à tous les endroits un peu considérables des provinces, nommer des moudirs, fonctionnaires qui seront exactement informés de l'état de l'agriculture, etc., par des représentans non salariés, choisis parmi les habitans. Ils proposeront les remèdes nécessaires et réclameront les subsides de l'état. L'intention est bonne, mais l'injonction faite en même temps aux moudirs de ne pas exploiter ces charges uniquement dans leur intérêt privé ; en acceptant des présens ou en contraignant les sujets à cultiver, naturellement gratis, les propres terres du moudir, cette injonction fait assez voir ce qui paralysera cette mesure, comme tant d'autres. On n'y gagnera que de se mettre sur les bras un plus grand nombre de paresseux ou de sangsues, qui tireront du trésor public, non moins que de la graisse des sujets, de quoi remplir leurs ventres affamés. L'ignorance, la corruptibilité et la rapacité des fonctionnaires sont de tout temps le cancer qui ronge l'administration.

— En vertu d'une ordonnance du gouvernement serbe, la cour d'appel de Belgrade a été suspendue indéfiniment dans l'exercice de ses fonctions, par suite de différentes fautes et de plusieurs irrégularités qu'elle a commises. Le sénateur Nenadowitch, beau-père du prince, qui s'est fortement compromis dans une lettre adressée à un président de district, a été également suspendu. Une enquête a été commencée contre lui ; il paraît cependant que le délit qu'on lui reproche ne concerne que les affaires particulières.

Nouvelles et faits divers.

On lit dans le *Globe* de Londres du 26 septembre :

« Les juifs de Londres sont en ce moment très-occupés, en conséquence de l'élection prochaine du grand-rabbin de l'Angleterre, dignité restée vacante par la mort du révérend docteur Salomond Herschell. L'élection aura lieu le mois prochain. Les candidats sont : le docteur Nathan Marcus Adler, grand-rabbin du Hanovre depuis 1830 ; le docteur Benjamin Auerbach, grand-rabbin de Darmstadt depuis dix ans ; le docteur Hirschfield, qui a été grand-rabbin de Holstein pendant quelque temps, et enfin le docteur Samson Hirsch, qui a été grand-rabbin d'Oldenburg depuis 1831, et qui l'est actuellement de la Frise orientale. Les trois premiers sont docteurs en philosophie des plus célèbres Universités étrangères. »

— Un grand défi aux échecs entre la France et l'Angleterre, semblable à celui qui a eu lieu l'année dernière au Cercle des Echecs de Paris, se fera le mois prochain, entre les mêmes joueurs : M. Saint-Amant du côté de la France, et M. Staunton du côté de l'Angleterre. Ces deux champions seront assistés de témoins pour écrire les parties. Plusieurs gentlemen anglais accompagnent en France leur compatriote, entre autres le capitaine Evens. M. Heydebrand de la Sasa, de Trèves, est également attendu.

— On construit en ce moment sur le pont de Waterloo, à Londres, un bateau de sauvetage d'un nouveau genre. Ce bateau est construit d'après le système diagonal ; les planches qui le composent sont formées de liége et de caoutchouc. Leur pesanteur spécifique est aux deux tiers de celle de chêne, le bateau ne peut par conséquent couler à fond. Il a 34 pieds de long sur 11 de large. Il est doublé en cuivre et armé de 12 avirons. Il porte deux voiles carrées, et peut se gouverner avec la rame ou le gouvernail. Le gouvernement belge a commandé trois de ces bateaux pour les côtes de Belgique.

— On écrit de l'Ariége à un journal de Toulouse, le 4 septembre :

Il existe dans une petite ville du département de l'Aude, du nom de Belpech, une pratique qui n'aurait pas dû survivre à la promulgation des grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité proclamés par la révolution française. Là chaque année, durant toute une semaine, on fête par des illuminations l'horrible anniversaire des massacres de la St.-Barthélemy ; pendant le même temps, des enfans parcourent les rues à l'entrée de la nuit, portant de grosses citrouilles taillées en forme de tête de mort et intérieurement éclairées par la flamme vacillante d'une bougie.

Nous avons été témoins, il y a quelques jours à peine, de ce hideux spectacle et nous nous sommes demandé avec étonnement pourquoi l'autorité civile tolérait cette démonstration dans une commune voisine de Mazères, qui habitent tant de religionnaires des victimes de l'affreuse boucherie, pourquoi elle s'y associait presque en laissant quelques fanatiques placer leurs lumières sur les piliers de la halle.

— On lit dans le *Journal de Commerce d'Anvers* :

Nous appelons l'attention des dames, veuves ou célibataires, sur l'annonce matrimoniale que nous publions à la quatrième page du journal, les priant de ne voir dans ce fait aucune matière à plaisanterie, la chose étant des plus sérieuses. Nous répétons ici, que le secret le plus inviolable sera gardé à l'égard des personnes, qui nous demanderaient quelques explications à ce sujet.

Or voici cet avis matrimonial :

Deux jeunes gens, l'un âgé de vingt-sept ans, l'autre de vingt-trois, de bonne famille, d'une constitution forte et jouissant d'une bonne santé, d'une conduite irréprochable et ayant reçu une bonne éducation ; parlant le flamand, l'allemand et le français ; connaissant un commerce avantageux, mais pour lequel il leur manque les fonds nécessaires pour son exploitation, désireraient trouver à se marier à deux demoiselles ou veuves qui n'éprouveraient aucun éloignement pour des personnes sans fortune, mais, possédant quelques avantages physiques et moraux.

On exige qu'elles soient d'une honnête famille, de conduite sans reproches, jouissant d'une santé parfaite et ayant à leur disposition une fortune rapportant au moins trois mille francs de revenu par an. On ne tiendra pas moins compte sous le rapport de l'âge, pourvu toutefois qu'il ne dépassât pas soixante ans.

Les personnes qui désireraient se présenter peuvent compter sur la discrétion la plus sévère, et sont priées d'adresser leurs demandes, cachetées, au bureau du *Journal du Commerce d'Anvers*, sous la lettre C.

— Le fait suivant vient de se passer à Ponce (Sarthe) :

Un habitant de cette commune, trouvant que chaque jour, malgré ses remontrances, sa femme se levait beaucoup trop tard, crut qu'une bonne farce, que depuis longtemps il avait en tête, la guérirait de sa nonchalance. Voici donc celle qu'il mit à exécution :

S'étant levé ces jours derniers un peu plus matin qu'à l'ordinaire, il laissa probablement sa chère moitié dans la persuasion qu'il ne rentrerait pas de sitôt. Aussi, profitant de son absence, la bonne dame crut que c'était le moment de s'en donner à cœur joie. Elle s'enfonça donc la tête sous la couverture, fermà l'œil, et s'endormit immédiatement.

— Vers huit heures du matin, le mari rentre doucement, et trouvant sa femme entre les bras de Morphée, comme l'on dit, il enlève doucement la couverture du lit, lui passa le drap par dessus la tête, prit une chandelle en guise de cierge, la plaça sur une table de nuit, avec une assiette remplie d'eau, dans laquelle baignait un rameau de buis, et sortit doucement dans la rue. Prenant alors le maintien d'un homme profondément attristé, il se mit à pleurer, en disant aux personnes s'informant du sujet de son affliction, qu'il avait eu le malheur cette nuit de perdre sa pauvre femme.

Ses plus proches voisins, comme on le pense bien, le plaignirent et lui prodiguèrent des consolations. Après donc avoir pourvu aux besoins du mari, ils se transportèrent dans la maison de la défunte, qu'ils trouvèrent ornée des appareils lugubres que nous venons de décrire. Plusieurs femmes se mirent en devoir de la veiller ; un bon nombre d'autres entraient et sortaient, non sans avoir dit une prière et aspergé le corps de la défunte.

Si l'on n'eût fait que prier, il est à croire que la dormeuse aurait dormi plus longtemps, son mari n'ayant garde de la réveiller ; mais, par malheur, les nombreuses aspersions ayant déterminé une certaine fraîcheur, la morte se réveilla en sursaut, poussa un cri terrible, et fit reculer d'épouvante les pauvres gardiennes, qui, s'imaginant que c'était l'âme de la défunte qui leur apparaissait, et n'osant plus sortir, se jetèrent à genoux toutes tremblantes et se mirent à prier.

Le croirait-on ! ce n'est qu'avec peine que la morte parvint à les persuader qu'elle était vivante.

VARIÉTÉS.

Industrie sucrière aux Antilles françaises.

PROCÉDÉS ANCIENS ET NOUVEAUX ; COMPAGNIE ROYALE DES ANTILLES.

(*Suite et fin.* — Voir notre numéro d'hier.)

Examinons maintenant quelle sera la position de la compagnie vis-à-vis des planteurs, et les conditions qu'elle leur fait en présence des avantages qu'ils doivent retirer du nouvel ordre de choses. La compagnie a d'abord décidé qu'il ne serait créé d'usines qu'après qu'on se serait assuré par des traités passés avec les planteurs, pour plusieurs années, de la livraison annuelle d'une quantité de cannes à sucre proportionnée à l'importance de chaque usine, ainsi que du personnel d'ouvriers nécessaires au travail.

Une fois ce point obtenu, point nécessaire, puisqu'il doit assurer le service et la marche de l'usine centrale, il a été décidé : 1° qu'il serait donné comme premier à-compte une quantité de sucre égale à celle qu'obtiennent les planteurs à l'aide des procédés de fabrication actuellement usités, ou, s'ils le préfèrent, la valeur de ce sucre au cours de la colonie ; 2° que le complément du prix se composerait d'une participation de moitié dans les bénéfices nets produits par l'augmentation de rendement qui doit résulter des perfectionnemens introduits dans la fabrication.

Ainsi, dans tous les cas, les planteurs conservent leur position actuelle ; ils ne courent qu'une chance, celle de l'améliorer, et de voir croître leurs revenus en proportion des sucres obtenus par les usines nouvelles.

Mais ce n'est pas tout encore : de cette séparation complète de la production et de la fabrication, les colons doivent retirer d'autres avantages qui, bien que n'étant pas exactement appréciables en chiffres, doivent cependant être énumérés. De deux choses l'une, ou le colon n'aura plus besoin d'un nombre aussi considérable d'esclaves, où il pourra les employer, dans son intérêt, à d'autres travaux. Ainsi il n'aura plus de cases à entretenir ou de moulin à monter ou à démonter ; point de chauffage à faire, de combustible à aller chercher ; point de sucre à enfutailler, de barriques à faire confectionner ; enfin, point d'usine ou de mobilier industriel à entretenir, à nettoyer, etc. Sous ce point de vue, la question des usines centrales se lie, comme on le voit, à l'émancipation des Noirs. A la fin de ce travail nous développerons encore d'autres aperçus qui montreront quelle relation peut exister entre la création de ces établissemens industriels et l'abolition de l'esclavage colonial.

Il nous reste actuellement à voir l'opération en action, et à examiner le rendement d'une usine ainsi constituée, son bilan financier.

Nous nous servirons des chiffres d'un des délégués de la Guadeloupe dont nous avons déjà parlé, de M. le comte de Chazelles, qui s'appuyait à une usine pouvant fabriquer 3,000 barriques de sucre, ou 6 millions de kil., dans une campagne de 125 jours. Ces usines sont aujourd'hui montées à la Guadeloupe, et en ce moment même occupées à manufacturer la récolte de l'année.

Capital engagé pour l'installation de l'usine, tous frais d'établissement compris. . . . . 300,000 fr.
Capital roulant. 50,000
Total. . 350,000 fr.

CRÉDIT.

Rendu de 12 millions de kil. de cannes au rendement de 10 p. c., soit 6,000 barriques de 500 kil. chacune à 200 fr. . . . . 600,000 fr.
Plus value de 5 fr. pour 50 kil., eu égard à l'amélioration de la qualité. 150,000
Montant du crédit. . 750,000 fr.

DÉBIT.

Prix de 15,000,000 kil. de cannes au rendement de 6 p. c. du poids, soit 1,500 barr. de 500 kil. à 200 fr. . . . . 360,000 fr.

Ensuite, il faut déduire comme étant à la charge des planteurs :

1° L'impôt colonial de 10 p. c. pour 500 kil. . . . . 18,000 fr.
2° Le charroi à raison de 5 fr. la barr. 9,000
3° Le frêt jusqu'au port d'embarquement, à raison de 7 fr. la barrique. 12,000
Soit . . 39,000 fr. 39,600 fr.
Ce qui réduit le chiffre du débit à . . . 320,400 fr.
Intérêts du capital engagé à 6 p. c. . . 18,000
Intérêts du capital roulant à 6 p. c. . . 3,000
Amortissement à 2 p. c. du capital engagé. 6,000
Dépenses d'entretien évaluées à 3 p. c. du capital engagé, et qui seront très-faibles dans les premières années. 9,000
Impôt, 10 fr. par barrique sur 3,000 barriques. 30,000
Charroi à 5 fr. la barrique. 15,000
Frêt à 7 fr. la barrique 21,000
Noir animal 20,000
1 régisseur 6,000
1 commis 2,000
1 contre-maître 5,000
1 second contre-maître 3,000
40 ouvriers le jour, autant la nuit ; soit 80 ouvriers à 2 fr. pendant 125 jours. 20,000
3,000 futailles à sucre à 12 fr. 36,000
Dépenses imprévues. 5,600
Part attribuée aux frais généraux. 10,000
Prélèvement de 10 p. c. sur le bénéfice brut s'élevant à 220,000 fr. 22,000
552,000 fr.
Bénéfice net à partager. 198,000
Somme égale au crédit. 750,000 fr.

Tels seront, si toutes les prévisions se réalisent, les résultats matériels que l'on peut attendre de la création de ces usines centrales aux colonies ; il y aura bénéfice pour la compagnie et pour les colons. Bien plus, c'est une transformation totale, une révolution peut-être à la fois sociale et industrielle qu'elles préparent à nos colonies des Antilles. Aujourd'hui, en effet, une habitation coloniale est, comme le faisait remarquer M. Lebaudy dans sa lettre au ministre de la marine, du 30 mars 1843, à la fois une exploitation agricole, une usine et une maison de commerce. Le colon plante et récolte les cannes sur son terrain, les convertit en sucre à son moulin et à son usine et se charge ensuite d'écouler ses produits au moyen de consignataires qui sont dans les ports de la métropole. De là, nécessité de réunir sur un même lieu la plantation des cannes et la fabrication du sucre, l'industrie agricole et l'industrie manufacturière, de là aussi existence forcée, indivisibilité des grandes propriétés coloniales.

Mais outre les résultats que nous venons d'énumérer, outre cette séparation de la production et de la fabrication, la création de ces usines peut encore réaliser des faits d'une bien autre portée. Aujourd'hui, en effet, une question effrayante pèse sur les colonies, celle de l'émancipation des Noirs. Un jour viendra, et peut-être n'est-il pas éloigné, où il faudra rendre à la liberté ces sauvages enfans de l'Afrique, auxquels leur contact avec les blancs n'aura donné qu'une civilisation imparfaite, peu éloignée toutefois de leur barbarie native ; que deviendront alors les colonies, privées à la fois et de travail et de travailleurs ?

C'est à ce moment que la fondation des usines centrales peut jouer un grand rôle dans la question de l'émancipation. Aujourd'hui il n'y a aux colonies que deux classes d'individus, toutes deux profondément distinctes et séparées, les Blancs et les Noirs, les maîtres et les esclaves ; car on ne peut raisonnablement regarder comme comblant l'abîme qui les sépare et comme formant le trait d'union entre les deux races, quelques mulâtres, quelques nègres affranchis qui vivent quelquefois de salaires recueillis dans les villes et dans les ports, mais ne constituent que trop souvent la population mendiante. Quant à l'industrie, on ne peut dire qu'elle existe dans un pays qui tire de la métropole tous les objets manufacturés dont il a besoin, et qui ne compte que les ouvriers indispensables. A part les esclaves, il n'y a donc aux colonies qu'une seule classe d'individus, les Blancs, de même qu'il n'y a que de grands propriétaires, de grandes habitations sur lesquelles on réunit forcément la production, la fabrication et la vente du sucre. Du moment que les usines centrales seront en activité, cet état de choses tendra chaque jour à se transformer ; dès que l'on pourra séparer l'industrie agricole de l'industrie manufacturière, que l'on pourra porter ses cannes à l'usine comme en Europe on porte son blé au moulin, il sera possible d'y créer une propriété intermédiaire ; dès lors aussi surgira par la force des choses une classe intermédiaire, celle des petits propriétaires agricoles dans les rangs de laquelle pourront entrer les mulâtres, les nègres patronés, les émancipés auxquels aujourd'hui est naturellement interdite l'acquisition et la jouissance de la grande propriété.

Quand on voit ce qui s'est passé aux Antilles anglaises, on ne doit aborder qu'avec la circonspection la plus extrême tout ce qui touche à l'émancipation coloniale. C'est ce qui explique pourquoi nous avons cru devoir nous arrêter aussi longtemps sur la fondation des usines centrales de la compagnie des Antilles, parce que leur développement et leur prospérité sur le sol des Antilles constituent à nos yeux une des mesures qui peuvent le mieux amener sans secousse un état de choses qu'un jour ou l'autre il faudra nécessairement accepter.

Chemin de fer atmosphérique.

Il y a plus d'un an que la petite ligne de chemin de fer atmosphérique de Dalkay (en Angleterre) est établie dans les conditions les plus désavantageuses ; ce *railway* est tortueux, il a de très-fortes courses et ses rampes sont très-raides ; cependant malgré ces difficultés et le peu d'étendue de la ligne, on a atteint le taux de 50 milles (80 kilom.) à l'heure, et la vitesse moyenne est d'environ 40 milles (64 kilom.) A cette vitesse, il n'y a pas de danger à craindre ; car le pouvoir ou la force de propulsion du convoi est pour ainsi dire attachée à la route : il faudrait que le piston qui donne le mouvement aux voitures se rompît et fût enlevé au dehors du tuyau pour que le convoi pût dérailler et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'on peut faire le mécanisme assez fort pour qu'un accident de ce genre ne soit pas à craindre.

Le système atmosphérique possède aussi un autre avantage important sur le système locomotif ; c'est que sa traction est directe, tandis que celle de la locomotive se produit par adhérence ; alors le mouvement d'oscillation produit par deux cylindres de la locomotive donne à celle-ci une tendance au déraillement.

L'Angleterre n'a pas hésité à dépenser 500,000 fr. par mille pour obtenir par le mode ordinaire de pouvoir locomotif une vitesse de 18 à 20 milles à l'heure. Le système atmosphérique permettra au public de voyager à une vitesse double de celle qu'on obtient à présent, et cela avec la plus grande sécurité et avec toutes les convenances possibles. Si l'on adoptait le plan atmosphérique sur la ligne de Londres à Birmingham, avec ses 15 convois par jour pour aller et ses 15 convois pour le retour, on aurait une économie de 5 millions de francs par an.

De ce qu'il y a une machine fixe placée de trois en trois milles, il ne s'ensuit pas qu'il doive y avoir une interruption correspondante dans les convois. Au contraire le convoi continuerait son trajet sans aucune cessation, quand bien même la ligne aurait cent mètres de parcours. L'arrangement mécanique d'une ligne atmosphérique fonctionne journellement à Dalkay où 50 trains partent tous les jours. Depuis une année que la ligne de Dalkay fonctionne avec 50 convois par jour au plus, 48 convois pour le moins, il n'y a pas eu un seul accident, un seul dérangement de l'appareil atmosphérique.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 3 octobre.

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE :

La Sirène,

opéra-comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber, décoration nouvelle de M. J. B. van Hove.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

CHALES CACHEMIR
DE
L'EXPOSITION DE P

On vient de recevoir au Magasin de **H. van Weerden**, *Hoogstraat*, une grande partie de **Châles Cachemires L Carrés**, dessins de l'exposition de cette année, lesquels sero en confiance et à des prix très-modiques.

SOCIÉTÉ DES PAQUEBOTS A VA
ENTRE
le Hâvre et la Holla

Le *steamer* **Rotterdam**, capitaine COUARD, partira d le matin de vendredi 4 octobre.
S'adresser à MM. Smith et Co., *Bourgwal*, n. 170, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 1er Octobre.

		Int.	cours 30 sept.	ouvert.
	Dette active	2½	62 ⅞	62⅝
	Dito dito	3	—	75⅛
	Dito dito	4	95⅛	96
	Dito dito	5	—	99½
	Dito des Indes	5	—	—
Pays-Bas.	Dito dito	4	96⅛	97⅛
	Syndicat	4½	99 ⅛	99⅜
	Dito	3½	89⅜	89⅞
	Société de Commerce	4½	148⅜	148⅛
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	104
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	101
	Act. du lac de Harlem	5	—	109
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	108⅛
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	108⅜
	Inscript. au Grand Livre	6	—	74⅛
	Certificats au dito	6	—	75⅝
Russie	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	100⅜
	Emprunt de 1840	4	—	92⅛
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	91⅛
	Passive	5	—	6⅝
	Dette différée à Paris		—	7⅝
Espagne	Deferred		—	—
	Ardoin	5	—	20⅛
	Obligations Goll & Comp.	5	—	101⅛
Autriche	Dito métalliques	5	—	109⅜
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836		—	168
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	87
	Id. id. 1843		87⅞	87⅝
Portugal	Obligations à Londres K. H	2	49	48⅞

La grande abondance en numéraire a donné à notre marché une plus de fermeté, et les affaires en fonds hollandais étaient passablement ac

Les espagnols donnaient également lieu à beaucoup d'opérations e fonds en toutes sortes étaient demandés en hausse.

Les portugais sont un peu plus recherchés, les brésiliens ont fléc p. c. par suite de quelques réalisations. Les Grecs et les Colombiens un peu plus demandés.

Cours de l'arg. : prêt à garantie 3 %; prol. 3 %; escompte 2½ %.
Derniers prix à 5 heures : 2½ % 62⅛ ; Société de Commerce, 148⅜ Ardoins 20⅛.

Bourse de Paris du 30 Septembre.

		Int.	cours 28 sept.	ouvert.
France	Cinq pour cent		—	118 85
	Trois pour cent		—	82 15
	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différé	3	—	—
Espagne	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	6
Naples	Certificats Falconet		—	98 75
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
	Dette active	5	—	104 50
Belgique	Dito	3	—	80 50
	Banque belge		—	662 50
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 1er Octobre.

Métalliques, 5 %, —. — Naples, 5 %, —. — Ardoins, 5 %, 20. — Dette différée ancien, 7 ½. — Passive, 5 %, —. — Lots de Hesse, 68. — après la Bourse (2½ heures). Ardoins, sans variation. — Coupons, —.

Bourse de Vienne du 25 Septembre.

Métalliques, 5 %, 110 ¼. — Dito, 4 %, 100 ½. — Dito, 3 %, 76 ½. — de 1834, —. — Actions de la Banque 1662.

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉT

D'Amsterdam à La Haye.

D'Amsterdam.	De Haarlem.	De Haarlem.	De Voorschoten.	De Leyde.	De Woerden.	De Gouda.	De Woerden.	De Leyde.	De Voorschoten.	De Haarlem.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 15	7 31	7 50	8 4	8 16	8 27	8 37	8 48	8 59	9 [illegible]	[illegible]
10 »	10 16	10 35	10 49	11 1	11 12	11 22	11 33	11 44	12 [illegible]	[illegible]
1 »		1 30	1 44	1 54			2 20	2 31	2 [illegible]	[illegible]
4 30	4 46	5 5	5 19	5 31	5 42	5 52	6 3	6 14	6 [illegible]	[illegible]
8 »	8 16	8 35	8 49	9 2	9 23	9 13	9 34	9 45	10 [illegible]	[illegible]

De La Haye à Amsterdam.

De La Haye.	De Voorschoten.	De Leyde.	De Woerden.	De Gouda.	De Woerden.	De Leyde.	De Voorschoten.	De Haarlem.	De Haarlem.	[illegible]
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 »	7 19	7 34	7 41	7 51	8 15	8 »	8 33	8 48	9 [illegible]	[illegible]
9 45	10 »	10 19	10 26	10 36	10 50	10 59	11 17	11 32	11 [illegible]	[illegible]
12 45		1 16			1 40		2 [illegible]	3 [illegible]	[illegible]	[illegible]
4 15	4 33	4 48	4 55	5 5	5 19	5 28	5 46	6 [illegible]	[illegible]	[illegible]
7 45	8 4	8 19	8 26	8 36	8 50	8 59	9 17	9 32	[illegible]	[illegible]

LA HAYE, chez **Léopold Lebenberg**, *Lage Vijverberg*.

Dépôt général à Amsterdam chez H. SCHOONENBERG, *Beursstraat*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SPOOR, *Hoogstraat*.